



GERFI

Groupe d'étude, de recherche
et de formation internationales

 École nationale
d'administration publique

La mutation de la politique étrangère
japonaise : Perspective d'un féministe

Par Louis-Charles Gagnon-Tessier
11 novembre 2016

Introduction

Le Japon est un pays qui paraît en mutation. La croissance économique rapide de la période de l'après-guerre qui a fait de ce pays la deuxième puissance économique mondiale pendant un certain temps (aujourd'hui troisième) a entamé de profonds changements sociaux. Néanmoins, le passé militaire controversé du Japon l'avait privé d'armée ce qui bien sûr n'était pas sans répercussions sur sa politique étrangère.

En effet, l'article 9 de sa constitution de 1947 indique que ce dernier renonce à faire la guerre, et même à posséder une armée de nature offensive. Or, le Japon semble actuellement changer sa vision de la politique étrangère qui prévalait depuis 1947. Est-il en train de tourner le dos à cette politique? Comment interpréter ce revirement s'il a effectivement lieu? De manière plus générale, quelle variable viendrait influencer ce revirement? Sa politique étrangère? Cette variable fera-t-elle que le **Japon amendera l'article 9 de sa constitution**?

Le travail suivant analysera le cas du Japon relativement à ces questions et il le fera en adoptant un point de vue féministe postmoderne. La première partie présentera des éléments généraux de la politique étrangère nipponne. Elle se penchera également en détail sur la problématique concernant l'article 9 de la constitution. La seconde partie introduira la composante féministe en s'arrêtant sur la condition féminine au Japon afin d'établir l'existence du patriarcat. Puis, nous analyserons la problématique de l'article 9 concernant la politique étrangère à la lumière du féminisme postmoderne.

Présentation générale de la politique étrangère nipponne

Bien que notre approche analytique soit féministe, il nous faut d'abord aborder les relations politiques du Japon de manière aussi large que possible. Cette approche peut s'apparenter au réalisme, elle constitue toutefois la première étape à réaliser dans notre analyse puisque le féminisme postmoderne repose sur l'idée de déconstruction des versions plus officielles de l'histoire ou des relations internationales. Nous reviendrons donc en deuxième partie sur le féminisme comme tel.

Historique

On fait généralement débiter l'histoire du Japon moderne avec la restauration du pouvoir impérial sous l'ère Meiji (du nom de l'empereur de l'époque en place)¹ en 1867. C'est sous cet empereur que le Japon entame son industrialisation, sa modernisation technique, et culturelle. Pour se faire, ce pays qui avait été isolé de la scène mondiale pendant quelques centaines d'années s'ouvre au monde et en particulier à l'Occident.

À cette époque, la Chine, « ennemi héréditaire » du Japon (Haski, 2012), autrefois la puissance régionale, entretient des rapports conflictuels avec le Japon (Pyle, 2006, p.398). Il y a d'ailleurs une guerre en 1894-1895 entre les deux pays, laquelle est perdue par la Chine. Le Japon envahit par la suite la Mandchourie en 1931 et une bonne partie de la Chine dans les années subséquentes, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. (Haski, 2012).

Néanmoins, l'influence des puissances occidentales au Japon à la fin du XIX^e siècle était telle que celui-ci était une « puissance sous-impérialiste » selon certains auteurs (Susumu, 1999, p.35). Le Japon entreprendra alors des guerres et annexera différentes colonies (guerre contre la Russie en 1905, annexion de la Corée en 1907). À la mort de l'Empereur Meiji, le pays accède au statut de puissance impériale tout en devenant un joueur important de la communauté internationale (*Ibid.*). Durant cette période, il étend donc son influence sur les pays voisins plutôt que de lutter contre l'impérialisme occidental (*Ibid.*, p.35). C'est sous l'ère Meiji que le Japon met de l'avant les symboles de pouvoir, source de sécurité et de prestige (Pyle, 2006, p.404). Son accession à la Société des Nations et l'invasion de la Mandchourie en 1931 concrétisent son statut de puissance régionale hégémonique (Susumu, 1999, p.37), statut qui sera remis en question par la défaite de 1945. Le Japon des années 1930 est peu porté à la diplomatie, il se fie plutôt à sa force militaire. (*Ibid.*).

Suite à la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1982 avec l'arrivée au pouvoir du Premier ministre Nakasone, le Japon n'a pas vraiment de politique étrangère qui lui est propre puisque celle-ci est largement influencée par les États-Unis, en particulier de 1945

¹ Le pouvoir politique était auparavant exercé par le Shogun (dictateur), l'empereur n'exerçant qu'un rôle honorifique ou religieux.

à 1952. Le Japon s'est émancipé peu à peu de la tutelle américaine en signant des traités séparés au cours des années 1960-70 pour jouer un rôle de plus en plus significatif au plan international. L'essor économique du pays explique en partie le rôle politique qu'il joue depuis cette période (Joyaux, 1993, p.3-5). La guerre froide qui a structuré l'ordre international de l'après-guerre a également fait en sorte que le Japon a été en grande partie dépendant des États-Unis pour sa sécurité, ce qui lui a permis de se concentrer sur sa croissance économique, sur le contrôle du marché, sur le développement de technologies, ou encore sur l'aide internationale (Pyle, 2006, p.413). Pyle résume un peu cette période de la politique étrangère japonaise de la manière suivante :

Japan stayed on the sidelines of the cold war and bound itself in a series of self-abnegating restrictions: no overseas deployment of troops, no nuclear arms, no participation in collective defense arrangements, no power projection capability, no arms export, no sharing of defense technology, no more than one per cent of gross national product for defense expenditure, no military use of space. (*Ibid.*, p.413)

Un nouvel ordre mondial émerge après la Guerre froide. Le Japon s'en trouve bien sûr affecté. Le style de politique étrangère adapté à un monde bipolaire n'était plus adéquat et l'ordre régional en fut également transformé. Les relations avec les pays voisins s'en sont trouvées complexifiées compte tenu du fait que certains États de la région sont devenus beaucoup plus dynamiques que par le passé (Chine, Corée du Nord, etc). (*Ibid.*, p.416)

Considération générale de la politique étrangère du Japon

Dans la présentation de la politique étrangère du Japon que réalise Pyle de qui nous nous sommes en partie inspirés pour en présenter certains éléments, celui-ci mentionne à un moment de son article, une déclaration d'un ambassadeur japonais décrivant la politique étrangère du Japon. À partir de celle-ci, Pyle résume alors la politique étrangère nipponne de la manière suivante :

Japan's modern outlook on world affairs was shaped by its geography as well as the unique history that was the legacy of this geography. Japan was a natural nation-state, not one forged by drawing lines on a map or constructed from

common beliefs. Okazaki doubtless also had in mind that Japan could not afford to take a stand on principle; its island economy and geopolitical position made it too vulnerable; its peculiar dependence on trade left it with a feeling of insecurity that engendered a persistently opportunistic foreign policy. (*Ibid.*, p.406)

Bref, on peut remarquer qu'*a priori*, les questions relatives au commerce et à l'économie ont pu occuper de manière générale une place importante dans la politique étrangère nipponne. On remarque également qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le militarisme n'était plus à l'ordre du jour.

Politique étrangère officielle du Japon en 2015

Qu'en est-il de la politique étrangère officielle du Japon en 2015? Selon le ministre des Affaires étrangères du Japon, les trois piliers de la politique étrangère sont le renforcement de l'alliance américano-japonaise, l'amélioration des relations avec les pays voisins, et le renforcement de la diplomatie économique. (Kishida, 2015)

Le Livre bleu diplomatique décrit le Japon comme étant : « a peace-loving nation » (Ministry of Foreign Affairs of Japan, 2015, p.3). Il poursuit plus loin en écrivant: «Japan will cooperate with other countries and contribute even more proactively to international peace, stability and prosperity of the world from the policy of "Proactive Contribution to Peace" based on the principle of international cooperation. » (*Ibid.*)

Problématiques géopolitiques contemporaines

Néanmoins, la géopolitique actuelle est en pleine mutation note d'ailleurs le Livre bleu de la politique étrangère japonaise. Il y a tout d'abord la crise en Ukraine. Puis, il y a bien sûr DAESH qui a d'ailleurs tué plusieurs ressortissants japonais et vient compromettre l'ordre international existant. Le Japon est donc touché par DAESH, tout comme l'ensemble de la communauté internationale (*Ibid.*, p.8). Finalement, il y a la sécurité en Asie du Pacifique qui est maintenant menacée. En tout premier lieu, la Corée du Nord constitue une menace en raison de son programme d'armes nucléaires et de missiles. Quant au régime politique lui-même, la direction qu'il souhaite emprunter n'est pas claire et menace la sécurité mondiale ainsi que l'ordre international. La Chine constitue

également une menace grandissante puisqu'elle aussi est en train d'augmenter ses capacités militaires. De plus, elle manque de transparence politique et est en voie de transformer l'ordre international notamment en raison d'opérations d'incursion en eaux territoriales japonaises (*Ibid.*, p.8-9).

Présentation de la problématique concernant l'article 9

C'est pour ces raisons que l'article 9 de la constitution pourrait être amendé. Mais quelle est la teneur exacte de cet article? De manière générale, le Japon a élaboré une politique pacifiste depuis la Seconde Guerre mondiale, il faut dire que sa politique étrangère était sous l'emprise américaine et que sa constitution elle-même a été écrite par les Américains, gagnants de la guerre (Joyaux, 1993). Néanmoins, l'article 9 de la constitution explicite clairement le renoncement à la guerre :

Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux. Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. (Digitèque MJP, 2016)

Il semblerait toutefois que cette politique soit remise en question par le Premier ministre actuel, M. Abe Shinzo, qui souhaite passer un projet de loi qui modifierait cette politique en autorisant le Japon à contribuer à des opérations militaires extérieures (Makoto, 2015). Les circonstances géopolitiques actuelles, notamment la montée en puissance de la Chine et la situation politique de la Corée du Nord semblent être des éléments remettant en question la politique étrangère pacifiste du Japon, vieille de plus de 60 ans.

Néanmoins, déjà sous l'administration du Premier ministre Koizumi (2001-2006), le Japon avait décidé d'aider militairement les États-Unis en Irak et en Afghanistan. En faisant cela, le Japon « étirait substantiellement les limites de l'article 9 ». Koizumi a donc mis de l'avant le processus de révision de la constitution (Park et Vogel, 2006, p. 24).

Point de vue féministe postmoderne de la politique japonaise

Après avoir survolé les principaux éléments de la politique étrangère japonaise tels qu'ils apparaissent dans les publications officielles ou encore dans les interprétations plus « classiques », on peut maintenant aborder l'approche féministe postmoderne afin de voir les éléments qu'elle fait ressortir et que ne prennent pas en compte les autres analyses de la politique étrangère.

De manière générale, une approche critique telle que celle du féminisme postmoderne considère que la politique étrangère cache quelque chose d'autre que ce que les discours officiels veulent bien nous faire croire. En d'autres mots, elle cherche à déconstruire les discours officiels afin d'identifier ce qu'ils peuvent receler concernant les genres. Les discours sont considérés comme étant performatifs, ils sont donc ceux qui construisent les genres, lesquels n'existent pas en soi. Ils sont également le fruit du pouvoir. L'objectif du féminisme postmoderne est de résister à l'identité plutôt que de réaliser un projet politique concret.

De plus, une approche féministe des relations internationales s'intéresse surtout à la politique interne et aux éléments sociaux des pays car elle considère que les relations internationales ainsi que la structure des États comportent un biais de genre néfaste pour les femmes. Le rapport qu'ont les États entre eux devient donc secondaire. Également, le féminisme considère que les références à la guerre, à la force, à la violence sont davantage masculines alors que les références à l'entraide ou la coopération sont considérées comme étant plutôt féminines (Morin, 2013, p.119).

Enfin, et surtout, le féminisme que nous emploierons ici considère que la variable indépendante qui conditionne la politique étrangère est le patriarcat. Celui-ci s'observe par le contenu des discours et des symboles, lesquels sont souvent « genrés ». Une analyse féministe postmoderne de la politique étrangère japonaise considère donc que ce qui oriente cette dernière sera d'abord et avant tout, les intérêts du patriarcat et le maintien de la domination des hommes sur les femmes grâce entre autres à toute une série de discours performatifs qui maintiennent en place les identités « genrées ». Les éléments que nous avons mentionnés plus haut et qui conditionneraient la politique

étrangère telle que la géographie, l'économie, le commerce ou la sécurité (voir *supra* p.5-6) ne sont donc que des prétextes derrière lesquels se cachent en fait les intérêts du patriarcat.

Patriarcat et condition de la femme au Japon

Puisqu'une approche féministe postmoderne repose sur le postulat selon lequel les discours performatifs créent les genres et le patriarcat, on peut se demander s'il est possible d'observer l'existence d'un patriarcat japonais à partir duquel notre approche féministe expliquerait la politique étrangère japonaise. Cela permettrait ainsi de justifier notre approche, d'autant plus que l'approche féministe s'intéresse à la politique intérieure et aux conditions sociales du pays qu'elle analyse.

Mais qu'est-ce que le patriarcat? On peut le définir comme étant une « construction sociale structurelle résultant d'une série de pratiques historiographiques, philosophiques et culturelles qui assurent une domination des hommes sur les femmes » (D'Aoust, 2010, p.363). Peut-on affirmer que le Japon est un État à la culture patriarcale? Comment peut-on objectivement observer ce patriarcat? Qu'elle en est l'impact sur la condition de la femme au Japon?

Il apparaît que la place de la femme dans le Japon antique était fort différente du Japon médiéval et moderne. La mythologie japonaise, largement tributaire de la religion shinto, a mis de l'avant l'importance de la femme, par l'existence et l'importance de déesses et de mythes de femmes dirigeantes. Certains documents soulignent le fait qu'il devait exister une certaine égalité entre les hommes et les femmes dans le Japon antique. Une femme aurait même dirigé le Japon au troisième siècle de notre ère (Silva-Grondin, 2010).

Ce n'est que lors de l'introduction du bouddhisme au sixième siècle que le statut de la femme sera diminué. En effet, la nature du bouddhisme au Japon sera plutôt anti-féminine, les femmes étant présentées comme des êtres ayant une nature mauvaise. Le concept d'illumination, chère au bouddhisme, considérait à l'époque que seuls les hommes pouvaient atteindre cet état spirituel, quant aux femmes, elles devaient se

réincarner en homme pour atteindre cet état. Cette croyance aurait pu engendrer un certain machisme dans la société japonaise. (*Ibid.*)

Le Japon féodal verra donc les droits des femmes régresser. Les relations matrimoniales refléteront la relation du Seigneur avec ses sujets. Le seul statut acceptable pour une femme sera le mariage et son but sera de chercher à satisfaire son mari. Ce cadre social déterminera le sort des femmes jusqu'à l'avènement du Japon moderne (*Ibid.*).

À la lumière des paragraphes précédents, on peut déceler la provenance du patriarcat au Japon. Existe-t-il encore aujourd'hui? Qu'en est-il de la situation de la femme à notre époque? Il semble qu'il existe encore un écart entre la condition des femmes et celle des hommes. Concernant l'éducation universitaire, il y a eu d'énormes progrès accomplis dans les dernières années. En effet, 59% des femmes de 25 à 34 ans possèdent un diplôme universitaire contre 52% des hommes de la même catégorie d'âge. Cependant, il existe encore un clivage entre les domaines d'éducation associés aux femmes et ceux aux hommes. Par exemple, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à étudier dans les domaines reliés à la santé alors qu'elles sont très peu présentes dans les domaines de l'informatique et de l'ingénierie. De plus, celles-ci vont souvent dans des universités moins prestigieuses (Japan Today, 2012).

Il existe également un écart salarial entre les hommes et les femmes. Ces dernières sont susceptibles de gagner un revenu de 15% inférieur à celui des hommes. Cet écart grimpe jusqu'à 40% pour les femmes âgées de plus de 40 ans. Elles ont davantage de difficultés à grimper les échelons et elles ne représentent que 5% des membres enregistrés des Conseils d'administration. Il apparaît que dans tous les pays de l'OCDE, ce sont les hommes japonais qui passent le moins de temps à aider leur conjointe à réaliser les travaux ménagers (*Ibid.*). Les indicateurs mentionnés ci-dessus illustrent bien l'existence du patriarcat et ses répercussions dans la constitution de genres et la minoration des femmes au Japon.

Masculinité selon Hofstede

Les travaux du psychologue néerlandais Geert Hofstede, spécialiste du management interculturel, peuvent également nous éclairer concernant le degré de

masculinité de la société japonaise. En effet, Hofstede a identifié quatre aspects culturels qui lui permettent de déterminer les principaux traits caractéristiques des différentes cultures ethniques. Le premier aspect concerne l'importance des hiérarchies dans les communautés, le second porte sur la nature communautaire ou individualiste, le troisième concerne le degré de contrôle de l'incertitude, et le dernier porte sur le degré de masculinité/féminité d'une société. Or, il appert que la société japonaise est une des sociétés les plus masculines au monde (95 sur 100 selon l'échelle de Hofstede). Cela veut dire que la société est régie par des valeurs associées à la compétition, l'accomplissement et le succès au détriment de valeurs associées à la féminité telle que l'importance de la qualité de vie et de prendre soin des autres (Hofstede Center, 2016). Nous croyons qu'il s'agit ici d'un autre indicateur pertinent pour déterminer l'existence d'un patriarcat japonais puisqu'il nous permet de voir que des valeurs associées à la masculinité par la construction des discours sont prédominantes dans cette société.

Présence des femmes en politique

Après avoir déterminé qu'il existait bien un patriarcat au Japon pour certaines raisons religieuses et historiques et que, malgré l'émergence d'un féminisme japonais dès la fin du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, malgré l'amélioration des conditions de la femme (Paquet, 2014), les inégalités entre les hommes et les femmes subsistent. Qu'en est-il du point de vue théorique du féminisme concernant la politique étrangère? En quoi consistera-t-il? La première préoccupation de toute approche féministe consiste d'abord à s'intéresser à la présence et au rôle des femmes en politique. Qu'en est-il au Japon? Il s'agira ici de la première étape de notre analyse féministe.

Il semble que les femmes soient pratiquement absentes de la vie politique japonaise. Malgré le fait que la constitution de 1947 leur ait donné le droit de vote ainsi que le droit de se présenter aux élections, leur présence demeure anémique (Sheel, 2003). À titre d'exemple, la chambre basse du Parlement japonais n'avait que 38 femmes comme députées, ce qui correspond à 7,9% de l'ensemble de la députation. Il s'agit même d'une diminution par rapport à la précédente législature qui en avait 54, soit 11,3%. Il s'agit donc d'un recul par rapport à l'objectif de 2006 qui était d'avoir au moins

30% de députées femmes. Il s'agit d'ailleurs du taux le plus bas pour un pays du G7. Également, il ne semble pas y avoir de femmes qui occuperont prochainement des postes clés en politique (Masuda, 2012). Il va donc de soi que les Japonaises sont absentes de la politique étrangère. On peut également penser que la politique demeure imprégnée de masculinisme, compris ici comme étant une idéologie qui, entre autres choses, assure la persistance de la prédominance des hommes dans les lieux de pouvoir public et privé de la société (D'Aoust, 2010 p.342).

Présentation des genres dans les discours officiels

Puisque notre approche est postmoderne, la deuxième étape de notre analyse consiste ensuite à observer comment les genres sont construits (ou perpétués) par les discours et quelle est la manière dont les femmes sont présentées dans ceux-ci. Il s'agira également de mettre au jour des binômes hiérarchiques² présents dans les discours dominants des relations internationales.

Dans le Livre bleu diplomatique, on retrouve de nombreuses allusions plus ou moins subtiles présentant les femmes comme étant faibles, que l'on opposerait alors à l'homme comme étant fort. Par exemple, « Japan's assistance centered on the development of human resources, with a special emphasis on women and youth » (Ministry of Foreign Affairs of Japan, 2015, p.157). L'expression "empowering women and youth" (*Ibid.* p.160; 325) ou simplement l'expression « empowering women » reviennent des dizaines de fois. Le segment de texte suivant est particulièrement clair par la manière dont il présente les femmes :

Japan will stand in solidarity with people in vulnerable positions in the international community and make international contributions towards realizing a society which maximizes the potentials of people. (Creating a society in which women shine) Under the slogan of realizing "a society in which all women shine" in Japan and overseas, the Abe administration organized an international symposium for creating "a society in which women shine" in September called the World Assembly for Women in Tokyo ("WAW! Tokyo 2014"). (*Ibid.*, p. 17)

² Nous rappelons que l'identification de binômes hiérarchiques fait partie de la démarche féministe postmoderne et consiste à identifier des « oppositions conceptuelles » présentes dans les discours et comprenant une hiérarchisation, c'est-à-dire une valorisation d'un concept et une dévalorisation de son opposé.

Ce segment de texte est d'ailleurs suivi par un autre qui s'intitule « (Child, persons with disabilities, elderly) » (*Ibid*).

On remarque donc une association qui est faite entre les femmes, les jeunes, les aînés ou les personnes handicapées comme étant des acteurs de la société qui sont fragiles. Dans tout le document, on remarque cette idée qu'il faut donner du pouvoir ou habiliter les femmes à réaliser des choses importantes. Si de prime abord on peut interpréter ce type de discours comme étant progressiste puisqu'ils visent à améliorer le sort des opprimés et des vulnérables, une approche féministe critique et postmoderne pourrait déconstruire ces propos en démontrant qu'en réalité, ils présentent les femmes comme étant des êtres plus faibles que les hommes, qui ont donc besoin de l'aide d'un État (fort et paternaliste) pour se réaliser. De tels types de discours en provenance de la politique étrangère japonaise dont l'objectif initial est de libérer les femmes contribuent plutôt à perpétuer certaines conceptions de genres, en particulier du genre féminin. D'abord pensés pour émanciper les femmes, ces discours deviendraient plutôt les fossoyeurs de tout projet féministe.

Féminisme et identité

Il existe certains points communs entre les constructivistes et les féministes en ce sens que les premiers accordent une grande importance à l'identité dans l'orientation de la politique étrangère. Pour les seconds, l'identité est importante en raison de la manière qu'elle représente, voire structure les discours, qui eux-mêmes, en tant qu'« acte de langage » donnent vie ou construisent les genres et les hiérarchisent au détriment des femmes.

Ashizawa (2008), un penseur constructiviste identifie deux identités marquantes du Japon moderne. Ces identités sont : « l'agresseur d'une fois en Asie » (« a one-time aggressor in Asia ») ainsi que l'« unique membre de l'Occident en Asie ». Une analyse féministe postmoderne des identités peut se faire par opposition de binômes. Les deux identités recensées ici concernant la politique étrangère impliquent également une hiérarchisation.

Concernant la première identité que semble se donner le Japon, soit celle de « l'agresseur d'une fois en Asie » (« a one-time aggressor in Asia »), elle fait bien sûr référence à l'attitude belliciste qu'a eue le Japon durant la période précédant la défaite de 1945 et que nous avons brièvement racontée plus haut. On ne peut faire l'économie de cette période historique ainsi que de l'identité qui l'accompagne car d'une part, elles continuent de jouer un rôle dans la construction des discours, et d'autre part, la conception de l'identité qui en découle est extrêmement « genrée » puisque les allusions à la guerre sont généralement associées à la masculinité et au pouvoir des hommes. On pourrait néanmoins interpréter cette identité masculine comme étant négative, ce que fait d'ailleurs Ashizawa, et y voir une quelconque dévalorisation de la masculinité et une inversion des binômes hiérarchiques. Les résistances que semble faire une bonne partie de la population quant à la modification de l'article 9 et le désir de maintenir une identité de pacifiste pourrait alors laisser croire qu'il y a des progrès concernant le patriarcat au Japon (JapanTimes, 2016) ce qui pourrait donc influencer la politique étrangère du Japon.

Quant à la seconde identité qui consiste à dire que le Japon est l'« unique membre de l'Occident en Asie », on y retrouve l'opposition Occident-Orient. Dans la grammatologie féministe, ce binôme privilégie l'Occident, associé à la masculinité, à la force dominante, contrairement à l'Orient (Morin, *op. cit.*). Cette identité semblerait plutôt masculine et conçue de manière positive. Elle pourrait donc être interprétée comme étant un indicateur de la persistance du patriarcat dans les discours japonais ce qui pourrait également influencer la politique étrangère.

Politique étrangère, un moyen d'assurer la domination masculine sur les femmes au Japon

Après avoir survolé l'histoire de la politique étrangère du Japon en première partie, nous avons vu que celle-ci pour sa grande part, avait employé une logique militaire dans ses relations avec les autres États. Une approche féministe postmoderne considère que la guerre est associée aux valeurs masculines car d'une part, ce sont les hommes qui sont en contrôle de l'armée et d'autre part, il y a une série de discours qui sont reliés à la guerre

et qui présente généralement la femme comme un être faible³ (Tickler 1997, p.627). On peut donc affirmer selon cette approche que le Japon d'avant 1945 a utilisé la guerre en politique étrangère comme moyen pour affirmer le patriarcat, mais qu'également, le patriarcat a influencé ce type de politique étrangère.

Si cette logique militaire s'est estompée après la défaite de 1945, le patriarcat s'en est également trouvé affaibli sans toutefois disparaître. On peut dire qu'il s'est affaibli, car les valeurs de paix d'entraide et de coopération sont devenues davantage importantes dans les discours liés à la politique étrangère ainsi que nous l'avons vu plus haut en première partie (le Japon est ainsi devenu « a peace-loving nation »), tout comme les conditions des femmes qui se sont également améliorées au cours de cette période. Néanmoins, on peut dire que malgré ce succès, certaines iniquités causées par le patriarcat subsistent. Même les identités japonaises demeurent ambiguës, présentant une vision « genrée », parfois masculine.

Malheureusement, il semblerait que derrière la nouvelle approche en relations internationales du Premier ministre Abe et son désir de réformer l'article 9 de la constitution se cache le maintien, voire le retour en force d'un monde patriarcal où l'armée (digne représentante de la phallocratie) acquiert davantage de pouvoir. Accorder davantage de pouvoir à l'armée consiste donc à donner plus de pouvoir aux hommes.

Une modification de l'article 9 s'inscrirait d'autant plus dans une logique patriarcale que la modification est justifiée principalement pour des raisons de sécurité. Plus haut, nous évoquions le fait que le nouvel ordre mondial et les menaces qu'il comporte notamment avec DAESH nécessitaient un réajustement militaire. Il est intéressant de remarquer que le premier chapitre du Livre bleu présentant la politique étrangère du Japon introduit les nouveaux périls auxquels fait face le Japon et que dans ce contexte, la politique doit servir à se « tenir debout avec les personnes vulnérables » dont font partie les femmes, les aînés, les jeunes, etc. (Ministry of Foreign Affairs of Japan, 2015, p.17). À la base de ce désir de modifier la constitution, on retrouve un type de

³ Cet article explique d'ailleurs très bien la thèse féministe « classique » selon laquelle la guerre et les discours qui lui sont reliés servent les intérêts du patriarcat.

discours propre au patriarcat perpétuant une vision de la femme faible. Cela contribue donc à la persistance de cette conception d'un genre féminin dévalorisé.

Enfin, dans la mesure où le Japon a longtemps été une société guerrière et compétitive, on pourrait interpréter les soixante dernières années comme ayant été un refoulement des valeurs patriarcales, lesquelles reviendraient alors en force au Japon avec la nouvelle orientation politique du gouvernement. Celui-ci serait alors grandement susceptible d'amender sa constitution. En revanche, si le Japon est dans un changement de paradigme concernant le patriarcat et que celui-ci se désagrège peu à peu, on pourra supposer que l'article 9 ne sera pas amendé. Néanmoins, puisque les détenteurs du pouvoir sont masculins et que le pouvoir structure les discours⁴, ceux-ci risquent d'être teintés de patriarcat, nous optons donc pour la première possibilité, celle-ci nous semblant la plus probable.

Conclusion

En conclusion, nous avons présenté les principaux éléments de la politique étrangère de l'ère Meiji à aujourd'hui. Nous avons vu qu'avec sa modernisation, le Japon a pratiqué une politique étrangère impérialiste et militariste. Il a en effet connu plusieurs guerres expansionnistes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Avec la défaite de 1945, le Japon est devenu un pays pacifique, d'abord dominé par les États-Unis, puis, s'affranchissant peu à peu de ce dernier, il s'est surtout concentré sur son développement économique et commercial. La fin de la Guerre froide et la montée en puissance de différents États de la région de l'Est-asiatique ont amené l'émergence d'un nouvel ordre mondial qui remet en question la nature de la politique étrangère du Japon.

À cet égard, nous avons vu que les autorités politiques du Japon avaient réinterprété l'article 9 et cherchaient même à amender la constitution afin de pouvoir effectuer des opérations militaires à l'étranger dans le cas où des alliés seraient attaqués. Puis, nous avons vu que cette politique étrangère cachait en fait les intérêts du patriarcat. En effet, bien que le Japon ait fait des progrès quant aux droits des femmes et à la

⁴ On fait référence ici la thèse foucauldienne concernant le rapport entre le pouvoir et le savoir.

fabrication des discours « genrés », il demeure une société essentiellement patriarcale dans laquelle subsistent une multitude d'inégalités entre les hommes et les femmes. Ces dernières sont d'ailleurs très absentes de la politique étrangère et de la politique en général. Les représentants du pouvoir continuent, malgré tout, à perpétuer des discours construisant un genre féminin comme étant plus faible et inférieur au genre masculin. Un retour à une politique plus militariste, associée à la recrudescence du patriarcat car celle-ci profite principalement aux hommes, semble être la voie choisie par le gouvernement actuel du Japon.

Le patriarcat demeure une variable importante en politique étrangère en raison de l'influence qu'il exerce sur cette dernière et les répercussions qu'il occasionne sur le sort des femmes. Malgré certains progrès réalisés concernant la place des femmes en politique et dans la société en général, il reste beaucoup de chemin à parcourir afin de déconstruire les discours et les symboles qui alimentent le patriarcat, qui lui confèrent son existence. Les conditions de vie des femmes ne sont pas encore celles des hommes, même dans les pays les plus démocratiques. Il faut donc demeurer vigilant et à l'affût de ce qui pourrait faire reculer la condition des femmes et toujours lutter pour davantage d'égalité.

Références

ASHIZAWA, K. (2008) «When Identity Matters: State Identity, Regional Institution-Building, and Japanese Foreign Policy», *International Studies Review*, Vol. 10, No. 3, pp. 571-598.

D'AOUST, A-M. (2010), « Les approches féministes » dans A. MACLEOD et D. O'MEARA, *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Athéna Éditions, pp.339-364.

DIGITÈQUE DE MATÉRIAUX JURIDIQUES ET POLITIQUES, (Page consulté le 7 février 2016), « Constitution du Japon » dans *Site de la Digitèque MJP*, [en ligne] <http://mjp.univ-perp.fr/constit/jp1946.htm>

HASKI, P. (2012) «Nationalisme et risque de guerre entre la Chine et le Japon», *L'Obs*, [en ligne] <http://rue89.nouvelobs.com/2012/09/24/nationalisme-et-risque-de-guerre-croissant-en-mer-de-chine-235579> (Page consultée le 31 mars 2016)

HOFSTEDE Center, (page consulté le 31 mars 2016) « Japan » [en ligne] <http://geert-hofstede.com/japan.html>.

JAPAN TIMES, (2016) «Abes's Drive to Amend Constitution» [en ligne] http://www.japantimes.co.jp/opinion/2016/03/15/editorials/abes-drive-amend-constitution/#.VvgpA_nhDIU (Page consultée le 3 avril 2016)

JAPAN TODAY (2012) «Gender gap still exists in Japan in pay, working conditions: OECD report» [en ligne] <http://www.japantoday.com/category/national/view/gender-gap-still-exists-in-japan-in-pay-working-conditions-oecd-report>, (Page consultée le 26 mars 2016)

JOYAUX, F. (1993) *La politique extérieure du Japon*, Paris, Presses universitaires de France.

KISHIDA F. (2015) «Message from the Minister for Foreign Affairs», [en ligne] <http://www.mofa.go.jp/files/000106467.pdf>. (Page consultée le 26 mars 2016)

MASUDA, Y. (2012) « Japan's Growing Political gender gap » *The Wall Street Journal*, [en ligne] <http://blogs.wsj.com/japanrealtime/2012/12/20/japans-growing-political-gender-gap/> (Page consultée le 1er avril 2016)

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF JAPAN, (Page consulté le 7 février 2016) *Site du Ministry of Foreign Affairs of Japan*, [en ligne] <http://www.mofa.go.jp/about/index.html>.

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF JAPAN, (Page consulté le 7 février 2016)
« Diplomatic Bluebook 2015 » dans *Foreign Policy*, [en ligne]
http://www.mofa.go.jp/fp/pp/page24e_000100.html.

MORIN, J-F. (2013), *La politique étrangère. Théories, méthodes, et références*. Armand Collin.

PAQUET, A. (2014) «Nouvelle gauche et féminisme au Japon : Déconstruction de la modernité, du langage et du genre» Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa,
https://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/31215/1/Paquet_Alexandre_2014_these.pdf

PARK, G. et S. Vogel, (2007) « Japan in 2006: A Political Transition» *Asian Survey*, Vol. 47, No. 1, pp. 22-31

PYLE, K.P. (2006) « Profound Forces in the Making of Modern Japan », *The Journal of Japanese Studies*, Vol. 32, No. 2, pp. 393-418.

SILVA-GRONDIN, M. A. (2010) « Women in Ancient Japan: From Matriarchal Antiquity to Acquiescent Confinement », *Student Pulse*,
<http://www.studentpulse.com/articles/286/women-in-ancient-japan-from-matriarchal-antiquity-to-acquiescent-confinement>, (Page consultée le 25 mars 2016)

SHEEL, R. (2003), « Women in Politics in Japan», *Economic and Political Weekly*, Vol. 38, No. 39 pp. 4097-4101.

SUSUMU, T. (1999) «Le Japon dans l'ordre mondial. Une position perpétuellement précaire », *Études internationales*, vol. 30, n° 1, pp. 31-43.

TICKNER, J.A. (1997), «You just don't understand: Troubled Engagement Between Feminist and IR Theorists » *International Studies Quarterly*, 41, pp.611-632



Groupe d'étude, de recherche
et de formation internationales

www.gerfi.enap.ca

555, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 9E5, CANADA
Téléphone : 418 641-3000



École nationale
d'administration publique